



DIAGNOSTIC & REFERENT HANDICAP EXTERNALISE

Tel : 07 80 950 57 43

13 Rue Paul Marchal – 72000 Le Mans

Siret : 984 916 437 00010 – Code APE : 8559A – Mail : contact@maat-orientation.fr

Obligation de désigner un Référent

**Handicap pour les entreprises d'au moins
250 salariés**

Article L.5213-6-1 du Code du travail.

Depuis septembre 2018, cette obligation s'applique à toutes les entreprises employant au moins 250 salariés.

Offre Référent Handicap Externalisé

MAAT FORMATION est franchisé **CAP & PRO France**, premier réseau national de référents handicap indépendants.

La création de ce réseau de **référents externes** part du constat que les entreprises ont des besoins spécifiques dans le développement de leur politique handicap, mais peinent à avoir des référents handicap formés et professionnalisés maîtrisant les missions du référent handicap et connaissant les acteurs dans le champ du handicap.

Contactez nous pour définir ensemble votre besoin et obtenir une offre commerciale.

L'offre de MAAT FORMATION comprend :

- **L'établissement d'un Diagnostic**, première étape à la mise en place d'une politique handicap, consiste à établir un diagnostic précis des freins et leviers à l'intégration et au maintien dans l'emploi de personnes handicapées.
L'objectif étant de définir les axes de progrès de votre politique Ressources Humaines et de vous aider à identifier un plan d'action à court ou moyen terme.
- **L'établissement d'un Plan d'action** dont l'enjeu est de définir les actions à court et moyen terme répondant aux besoins identifiés lors du diagnostic.
- **La mise en place d'une Permanence téléphonique et adresse mail unique** permettant aux collaborateurs de joindre le référent handicap sur les sujets du handicap en emploi : Montage de dossier MDPH, Coordination des acteurs (cap emploi, Agefiph, la médecine du travail...), Accompagnement dans l'aménagement de poste, Conseils auprès des managers...
- **La mise en place d'une Permanence téléphonique et adresse mail unique** permettant aux collaborateurs de joindre le référent handicap sur les sujets du handicap en emploi (Montage de dossier MDPH). Accompagnement dans l'aménagement de poste, Conseils auprès des managers...
- **La Coordination des acteurs internes et externes** : cap emploi, Agefiph, la médecine du travail, RH, Direction, managers.
- **La Proposition de campagnes de communication** clé en main : Infographies sur le handicap, Newsletters, Vidéos, Affiches, Flyers.